



Cesu: litige avec mon employeur

Par **roidesbalcons**, le **24/02/2009 à 18:46**

Bonjour,

J'ai effectué des travaux d'élagage chez un employeur particulier. Ce dernier ne veut pas me payer parcequ'il estime que ses arbres ont été taillés trop courts. De plus, il estime avoir subit un préjudice par rapport à la valeur de son bien immobilier et d'ordre affectif. Il m'a adressé un courrier recommandé avec ar, notifiant qu'il ne me paiera pas et qu'il allait faire expertiser ses arbres et me réclamera des dommages et intérêts par le biais d'un huissier. Sur le devis je n'ai pas précisé la hauteur de coupe et ai bien stipulé que le règlement allait être fait en CESU et correspondait à mon salaire net. Je n'ai pas de société moi et suis simplement un salarié ayant de nombreux petits employeurs. Que dois-je lui répondre? Car du coup il n'y a pas de contrat de travail, pas de lettre de licenciement

Merci par avance

Par **renouvel**, le **18/03/2011 à 18:19**

Bonjour!

Attention car l'élagage ne rentre pas dans le cadre du CESU

Par **renouvel**, le **18/03/2011 à 18:21**

As-tu eu un premier chèque CESU?